

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DCM\_221123\_007**

### **SÉANCE DU MERCREDI 23 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt deux, le vingt trois novembre à 16h30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire.

Date de la convocation	17 novembre 2022
Nombre de conseillers en exercice	39
Nombre de présents	27
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants	34
Suffrages exprimés	34

#### **Présents :**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD Rose-Andrée ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; MUSSARD Harry ; HUET Marie-Josée ; LEBON David ; LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ; KERBIDI Gérald ; HOAREAU Emile ; NAZE Jean Denis ; BATIFOULIER Jocelyne ; MUSSARD Laurent ; DAMOUR Colette ; AUDIT Clency ; MOREL Manuela ; COLLET Vanessa ; CADET Maria ; LEICHNIG Stéphanie ; HOAREAU Sylvain ; HUET Mathieu ; FRANCOMME Mélanie ; LEBON Louis Jeannot ; GUEZELLO Alin

#### **Absents – Représentés**

MOREL Harry Claude représenté(e) par LEJOYEUX Marie Andrée  
JAVELLE Blanche Reine représenté(e) par HOAREAU Sylvain  
COURTOIS Lucette représenté(e) par FULBERT-GÉRARD Gilberte  
D'JAFFAR M'ZE Mohamed représenté(e) par COLLET Vanessa  
HUET Henri Claude représenté(e) par VIENNE Axel  
GEORGET Marilynne représenté(e) par HUET Marie-Josée  
K/BIDI Emeline représenté(e) par MUSSARD Harry

#### **Absents**

HUET Jocelyn ; BENARD Clairette Fabienne ; DAMOUR Jean Fred ; K/BIDI Virginie ; LAW-LEE Dominique

#### **Secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur NAZE Jean Denis, Conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## **OBJET : Retrait de l'actif de véhicules**

### Le Président de séance expose :

La Commune a entamé un renouvellement de sa flotte automobile en 2021. Une nouvelle tranche d'acquisition de véhicules est en cours en 2022.

Il convient de retirer de l'actif communal les véhicules usagés concernés par le renouvellement en 2022. Ces derniers serviront d'apport et feront l'objet d'une reprise (cession comptable) lors des futures acquisitions après mise en concurrence. Une partie de cette flotte sera renouvelée en véhicules à faible émission carbone.

Les véhicules concernés sont les suivants :

Service	Marque	Modèle	Immatriculation	Mise en Circulation	Numéro d'immobilisation
BATIMENT	Peugeot	307	370 BRP	2005	04134
DST	Renault	Clio	BZ 770 XL	2012	5800
VRD	Mercedes	Sprinter	CF 098 JM	2012	5882
Environnement	Renault	Master	CE 181 SJ	2012	5904
Environnement	Renault	Master	CE 803 SJ	2012	5907
CANTINE	Renault	Kangoo	CD 626 ZF	2012	5902
Environnement	Renault	Kangoo	CD 168 ZG	2012	5989
ELECTRICITE	Renault	Expert	22 BSG	2005	04329
PARC AUTOMOBILE	Renault	Kangoo	BZ 428 TQ	2012	5801
PARC AUTOMOBILE	Renault	Twingo	CL 114 PK	2012	6005
PARC AUTOMOBILE	Renault	Mégane	AV 554 XB	2010	2496
PARC AUTOMOBILE	Peugeot	208	CL 887 YR	2012	5983
CANTINE	Mercedes	Sprinter	BJ 249 SE	2011	5536
CANTINE	Mercedes	Sprinter	CA 825 BS	2012	5824

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le retrait de l'actif des véhicules communaux susvisés ainsi que leur reprise lors des prochaines acquisitions de véhicules ;

- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la note explicative de synthèse n°7,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (34 voix pour) :**

**Article 1<sup>er</sup> .-** **D'APPROUVER** le retrait de l'actif des véhicules communaux visés ci-après ainsi que leur reprise lors des prochaines acquisitions de véhicules.

Service	Marque	Modèle	Immatriculation	Mise en Circulation	Numéro d'immobilisation
BATIMENT	Peugeot	307	370 BRP	2005	04134
DST	Renault	Clio	BZ 770 XL	2012	5800
VRD	Mercedes	Sprinter	CF 098 JM	2012	5882
Environnement	Renault	Master	CE 181 SJ	2012	5904
Environnement	Renault	Master	CE 803 SJ	2012	5907
CANTINE	Renault	Kangoo	CD 626 ZF	2012	5902
Environnement	Renault	Kangoo	CD 168 ZG	2012	5989
ELECTRICITE	Renault	Expert	22 BSG	2005	04329
PARC AUTOMOBILE	Renault	Kangoo	BZ 428 TQ	2012	5801
PARC AUTOMOBILE	Renault	Twingo	CL 114 PK	2012	6005
PARC AUTOMOBILE	Renault	Mégane	AV 554 XB	2010	2496
PARC AUTOMOBILE	Peugeot	208	CL 887 YR	2012	5983
CANTINE	Mercedes	Sprinter	BJ 249 SE	2011	5536
CANTINE	Mercedes	Sprinter	CA 825 BS	2012	5824

**Article 2.-** D'AUTORISER le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 3.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'élue déléguée COURTOIS Lucette	Le secrétaire de séance NAZE Jean Denis
	

Acte rendu exécutoire  
par transmission en Préfecture le : 1er décembre 2022  
Et publication ou notification le : 1er décembre 2022  
Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 1er décembre 2022